AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0293
FR0004037182-FS0140

9 mars 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

THERMOCOMPACT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 mars 2015, la société Alto Invest (65 rue du Maréchal Foch, 78000 Versailles), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 mars 2015, le seuil de 5% des droits de vote de la société THERMOCOMPACT et détenir, pour le compte desdits fonds, 132 749 actions THERMOCOMPACT représentant autant de droits de vote, soit 8,59% du capital et 4,81% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre de droits de vote double de la société THERMOCOMPACT.

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 544 855 actions représentant 2 760 385 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.